



Dette en suisse, lettre d'un cabinet de recouvrement internationa

Par **faeg**, le **01/04/2010** à **15:50**

Bonjour,

Voici ma question : j'ai vécu en Suisse plusieurs années. Je suis rentrée en France en juin 2008. J'ai laissé une dette en Suisse que je n'ai pas pu honorer. Il s'agissait d'un crédit à la consommation que j'avais contracté en 1999. J'ai cessé de payer les mensualités en 2006, date à laquelle j'ai perdu mon travail. N'ayant pas grand chose, l'Office des poursuites n'a rien pu faire pour me saisir. Aujourd'hui, je reçois une lettre d'un cabinet de recouvrement international me demandant de régler cette dette. Il ne s'agit pas d'un courrier recommandé. Et je ne sais pas comment ils ont trouvé mon adresse en France. Mais que dois-je faire ? Dois-je payer (je touche 463 euros par mois), dois-je les appeler ? N'y a-t-il pas forclusion ? Quels sont mes risques? Help, je ne sais pas quoi faire. Merci de vos réponses